

- VILLE D'AVIGNON -

Conseil Municipal du : 30 mai 2018

**Compte rendu analytique de la séance, en application des
dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des
Collectivités Territoriales.**

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

M. GONTARD, Mme MAZARI - ALLEL, M. CASTELLI, M. BLUY, Mme LAGRANGE,
Mme REZOUALI, M. PEYRE, Mme ABEL RODET, Mme PORTEFAIX, M. MONTAIGNAC,
Mme GAGNIARD, M. BORBA DA COSTA, Mme GAILLARDET, M. HOKMAYAN,
Mme LABROT, Mme LEFEVRE, Adjointes au Maire.

M. MATHIEU, Mme LICHIERE, M. ROCCI, M. FERREIRA, Mme ROZENBLIT,
M. DELAHAYE, Mme HADDAOUI, M. AUDOYER GONZALEZ, Mme BELAÏDI,
M. CERVANTES, M. GROS, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme GOILLIOT - XICLUNA,
Mme ROUMETTE, M. CHRISTOS, Mme RIGULT, Mme LOUARD, Mme DUPRAT,
Mme SEDDIK, Mme GAFFIERO, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. FOURNIER par Mme MAZARI - ALLEL
M. GIORGIS par Mme HELLE
Mme CLAVEL représentée par M. MARTINEZ-TOCABENS
Mme BEUCHE-MOREL par Mme LEFEVRE
Mme CIPRIANI par Mme GAGNIARD
M. EL KHATMI par M. AUDOYER GONZALEZ
M. PALY par Mme DUPRAT

ETAIT ABSENT EXCUSE :

M. MERINDOL

ETAIT ABSENT :

M. HERMELIN

XXX

M. BELHADJ, Mme BOUHASSANE, Mme CROYET, M. MARTINEZ-TOCABENS, M. YEMMOUNI et M. VAUTE entrent en séance au cours de la présentation du rapport n°1. M. MONTAIGNAC quitte l'assemblée au cours du rapport n°4 donnant pouvoir à M. HOKMAYAN. Mme BELAÏDI part de la séance au cours de la présentation du rapport n°22 et donne pouvoir à M. CERVANTES. M. YEMMOUNI quitte la salle au cours du rapport n°23 donnant pouvoir à Mme LOUARD.

XXX

La séance est ouverte à 18 heures par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Mme GAILLARDET est désignée comme Secrétaire de Séance.

XXX

Le compte-rendu analytique de la précédente séance du **25 avril 2018** est **ADOPTÉ**. Ont voté contre : M. CERVANTES, M. GROS, Mme LOUARD.

XXX

1 - URBANISME - PLAN LOCAL D'URBANISME : Élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).prévues par l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme.

- **PREND ACTE** -

2 - AMÉNAGEMENT MOBILITÉ : Réalisation des grands projets favorisant l'apaisement et la valorisation du Centre Historique - Aménagement de l'axe Carnot-Carreterie - Approbation de la convention de mandat avec la SPL TECELYS.

Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le programme dont le coût prévisionnel de l'ensemble des opérations s'élève à 3 800 000 € TTC,

- **APPROUVE** la convention de mandat à intervenir avec la SPL TECELYS pour assurer au nom et pour le compte de la Ville d'Avignon, la maîtrise d'ouvrage de la conception et de la réalisation de ces aménagements,

- **IMPUTE** les dépenses sur les opérations inscrites au PPI 2016-2020,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer cette convention, les avenants et toutes les pièces à intervenir.

- **ADOPTÉ** -

3 - EQUIPEMENT SPORTIF - PISCINES : Lancement d'un plan de rénovation des piscines couvertes. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le lancement d'un plan de rénovation des quatre piscines couvertes de la ville d'Avignon,
- **APPROUVE** le lancement d'une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'élaboration du programme détaillé de travaux,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 23, compte 2313, programme VEESP23, opération 2017OP0038,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOpte** -

4 - URBANISME : Concession centre-ville - Restructuration du parking de la gare dans le cadre du projet du Pôle d'Echange Multimodal - Modification du périmètre de la concession. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'avenant n°3 à la concession de revitalisation du centre-ville modifiant le périmètre d'action de l'aménageur et décidant d'engager les travaux de réaménagement de restructuration du parking de la gare
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOpte** -

5 - URBANISME : Servitude d'implantation d'appui d'ancrage pour l'éclairage public sur la façade de l'école Saint Ruf - Approbation de la convention. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE** de grever la parcelle cadastrée IW 213 sise 2 place Saint Ruf, propriété de la Ville d'Avignon, d'une servitude d'implantation d'appui d'ancrage pour l'éclairage public sur la façade de l'école Saint Ruf,
- **APPROUVE** les termes de la convention de servitude à intervenir avec le Grand Avignon (représenté par la SPL Tecelys),
- **DECIDE** de la gratuité de cette servitude compte-tenu de son utilité,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOpte** -

6 - URBANISME : Servitude d'implantation d'appui-d'ancrage en façade d'immeuble pour les besoins du tramway. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'appliquer sur le territoire de la Ville d'Avignon les articles L 171-2 à L 171-11 du Code de la Voirie Routière pour la mise en place de dispositifs d'appui-d'ancrage sur les façades d'immeubles,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.
- **ADOpte** -

7 - URBANISME - CESSIONS : Cession de deux fractions de domaine public communal. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de céder à la société DOBI RESA représentée par Mme Latifa EL ARBIATI, la parcelle cadastrée IP 378 d'une superficie de 5 m² et la parcelle IP 379 d'une superficie de 2 m² sises rue Estienne d'Orves,
- **DECIDE** que cette cession se fera au prix de 733 € (104.71 €/m²),
- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 77 - compte 775,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOPTE** -

8 - ENVIRONNEMENT : Développement Durable : Approbation de la Charte Eco-Festival à conclure avec la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon - l'association du Festival d'Avignon et Avignon Festival et Compagnies du Off. M. Fabrice MARTINEZ - TOCABENS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** la Charte Eco-Festival devant associer la Ville, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, l'association du Festival d'Avignon et l'association Avignon Festival et Compagnies Le Off,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer la Charte Eco-Festival.
- **ADOPTE** -

9 - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS : Avignon Ville Solidaire - Conventions d'objectifs pluriannuelles (2018-2020). Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes des conventions d'objectifs pluriannuelles avec les associations suivantes : Croix Rouge ; Restos du Cœur ; Banque alimentaire ; Planning familial ; Secours populaire ; APF (Association des Paralysés de France) ; Secours catholique.
- **AUTORISE** Madame le maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer la convention d'objectifs pluriannuelle et tous les documents s'y rapportant.
- **ADOPTE** - **S'est abstenue : Mme RIGAULT.**

10 - ACTION SOCIALE : Aménagement des nouveaux locaux du Centre Social ESPELIDO : Financement complémentaire - Avenant N°5 à la convention d'objectifs. Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** la subvention proposée au titre du financement complémentaire à l'investissement pour un montant de 16 880€,
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 204, compte 20421, fonction 8249,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer l'avenant N°5 correspondant et tous les documents à intervenir.
- **ADOPTE** -

11 - ACTION SOCIALE : Contrat Enfance Jeunesse 2015/2018 - Soutien à l'association "Eveil artistique des jeunes publics". Mme Anne GAGNIARD, Rappotrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** pour l'année 2018 la subvention proposée à l'association du volet enfance : «Éveil Artistique des Jeunes Publics» : 1 417 €.
- **IMPUTE** cette dépense au chapitre 65, compte 65-748, fonction 520
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) déléguée à signer la convention correspondante.
- **ADOPTE** -

12 - HABITAT : Partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de Vaucluse - Approbation de la convention. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir avec l'ADIL de Vaucluse,
- **DECIDE** de verser une subvention de 12 909 € à l'ADIL de Vaucluse au titre de l'année 2018,
- **IMPUTE** le montant de la dépense sur le chapitre 65 – compte 6574
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir et à représenter la Ville d'Avignon ou se faire représenter au sein des instances de l'ADIL de Vaucluse.
- **ADOPTE - Ne participe pas au vote : Mme LABROT.**

13 - HABITAT : Contingent réservataire pour la Ville d'Avignon de 225 logements dans les résidences du bailleur social - Approbation de la convention avec Grand Avignon Résidences. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir avec Grand Avignon Résidence concernant l'attribution d'un contingent réservataire de 225 logements répartis dans les résidences du bailleur social,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute les pièces à intervenir.
- **ADOPTE** -

14 - HABITAT : Contingent réservataire pour la Ville d'Avignon de 350 logements dans les résidences du bailleur social - Approbation de la convention avec Grand Delta Habitat. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir avec Grand Delta Habitat concernant l'attribution d'un contingent réservataire de 350 logements répartis dans les résidences du bailleur social,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute les pièces à intervenir.
- **ADOPTE - Ne participe pas au vote : M. GONTARD. S'est abstenue : Mme SEDDIK.**

15 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT : Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 60 % par Grand Delta Habitat s'agissant d'un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de réhabilitation de 268 logements collectifs des résidences «LE CATELAS», «LOUISE MICHEL» et «LOUBIERO I & II ». M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de **60 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **5 381 313 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 71437, constitué de 1 ligne de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- **ADOpte** - **Ne participe pas au vote** : M. GONTARD. **Se sont abstenues** : Mme BELAÏDI, Mme RIGault.

16 - POLITIQUE URBAINE : Aides aux propriétaires de l'OPAH-RU. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,

- **IMPUTE** les dépenses pour les subventions OPAH-RU sur le chapitre 204, compte 20422,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOpte** -

17 - ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE : Forfaits d'exécution d'office pour le maintien de la qualité du cadre de vie. Mme Chantal REZOUALI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** les tarifs des forfaits d'exécution d'office tels que décrits ci-dessus.

- **ADOpte** -

18 - ENSEIGNEMENT - AFFAIRES SCOLAIRES : Etablissements d'enseignement privé du premier degré sous contrat d'association avec l'Etat - Subvention forfaitaire - Année scolaire 2018/2019. Mme Laurence ABEL RODET, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** pour l'année scolaire 2018/2019 la participation de la Ville au fonctionnement des établissements d'enseignement sous contrat d'association à 610.45 € par élève de classe élémentaire résidant à Avignon et 619.52 € par élève de classe maternelle résidant à Avignon,

- **APPROUVE** les termes des avenants aux conventions conclues avec les OGEC de Saint Jean-Baptiste de la Salle, Saint Charles, Saint Michel, Champfleury et Saint Joseph à Montfavet.

- **IMPUTE** la dépense sur le compte 6574.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer les avenants.

- **ADOpte** -

19 - SPORTS : Participation financière de la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour l'utilisation des équipements sportifs par les lycées publics ou privés sous contrat d'association - Année scolaire 2017/2018. M. Bernard HOKMAYAN, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** la convention liant la Ville au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour l'année scolaire 2017/2018 pour la participation financière de la Région à l'utilisation des équipements sportifs par les lycées publics ou privés sous contrat d'association,
- **IMPUTE** la recette au chapitre 74, article 7472,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer la convention ainsi que les avenants éventuels.

- **ADOPTÉ** -

20 - SPORTS : Projet d'aménagement de la future Plaine des Sports - Vente de tribunes à la Ville d'Alès. M. Bernard HOKMAYAN, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la vente des tribunes à la Ville d'Alès
- **FIXE** le prix de vente des tribunes à 18 000 €.
- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 77 - compte 775 – Produit de cessions d'immobilisations.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu Délégué à signer toutes les pièces administratives à intervenir.

- **ADOPTÉ** - **Ont voté contre : M. YEMMOUNI, Mme SEDDIK. Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. GROS, Mme GOILLIOT XICLUNA, M. VAUTE, Mme RIGAULT, Mme LOUARD, Mme DUPRAT, M. PALY représenté par Mme DUPRAT.**

21 - FÊTES ET ANIMATIONS : CHEVAL PASSION - Edition 2019 - Convention à intervenir entre la Ville d'Avignon et la SAEM Avignon Tourisme. M. André MATHIEU, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre la Ville et la SAEM Avignon Tourisme pour l'année 2019,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document à intervenir.

- **ADOPTÉ** -

22 - FÊTES ET ANIMATIONS : Convention entre la Ville d'AVIGNON et l'association "Comité des Fêtes de MONTFAVET". M. André MATHIEU, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention liant la Ville et l'association «Comité des Fêtes de MONTFAVET»,
- **ACCORDE** à l'association «Comité des Fêtes de MONTFAVET» une subvention de 31 000 € au titre de l'année 2018
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65 compte 65748 fonction 024
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué à signer tout document à intervenir.

- **ADOPTÉ** - **Ne participe pas au vote : Mme LICHIERE.**

23 - FINANCES : Exécution du budget 2018 - Attribution de subventions aux associations non conventionnées. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subventions pour un montant total de **71 000 €** ;
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire (e) ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte - Se sont abstenus : Mme BELAÏDI représentée par M. CERVANTES, M. CERVANTES, M. YEMMOUNI représenté par Mme LOUARD, M. GROS, Mme LOUARD.**

24 - FINANCES : Admission en non-valeur des produits irrécouvrables afférents à des titres de recettes émis sur exercices antérieurs. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTÉ** l'admission des créances en non-valeur, présentée par le comptable municipal telle qu'arrêtée sur les listes en date du 21/03/2018 pour un montant de 4 275.35 €.
- **IMPUTE** la dépense considérée sur les crédits inscrits au chapitre 65, compte 6541, exercice 2018, du budget de la restauration scolaire pour un montant de 4 275.35 €
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte -**

25 - FINANCES : Régie foires et marchés - Demandes de remise gracieuse - Avis. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **EMET** un avis favorable à la demande de remise gracieuse de responsabilité de Monsieur Jean-Paul MAURIN, dans le cadre du détournement de fonds commis par Monsieur Thierry CORNILLE et jugé par le Tribunal correctionnel d'Avignon en date du 28 juin 2017, pour la totalité de la somme de 95 203.29 euros.
- **EMET** un avis favorable à la demande de remise gracieuse de responsabilité de M. Richard ROUQUEIROL, dans le cadre du détournement de fonds commis par M. Thierry CORNILLE et jugé par le Tribunal correctionnel d'Avignon en date du 28 juin 2017, pour la totalité de la somme de 77 796.71 euros.
- **ADOpte -**

26 - PERSONNEL : Composition du Comité d'Hygiène - de Sécurité et des Conditions de Travail - Paritarisme. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel au CHSCT à 10 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique au CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.
- **DECIDE** le recueil, par le CHSCT, de l'avis des représentants de la collectivité,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.
- **ADOpte -**

27 - PERSONNEL : Composition du Comité Technique - Paritarisme. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à 10 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique au comité technique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.
- **DECIDE** le recueil, par le Comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.
- **ADOPTE** -

QUESTION ORALE

- **Par mail en date du 24 mai 2018, Mme RIGAULT fait part de son souhait de poser la question suivante :**

Madame le Maire,

Depuis ce début d'année, et plus largement depuis le début du mandat, votre Opposition vous pose régulièrement des questions auxquelles vous ne répondez pas, comme si vous aviez des choses à cacher à vos administrés...

A deux reprises, depuis le mois de janvier, je vous ai interrogée sur les conditions de recrutement du nouveau directeur d'Avignon Tourisme. En vain.

Il semble régner un certain flou quelque peu gênant autour de son arrivée dans la société dont - faut-il le rappeler- la Ville est l'actionnaire majoritaire.

Aussi, comme chacun le sait "*ce qui se conçoit bien, s'énonce clairement*", pourriez-vous nous dire ce soir, Madame le Maire, si oui ou non Monsieur PIGNOL a bien répondu à un appel à candidature ?

Je vous remercie.

M. GONTARD apporte des éléments de réponse :

Madame la Conseillère Municipale,

Comme vous semblez l'ignorer, une SEM est en réalité une SAEM, une société anonyme d'économie mixte. Elle doit donc respecter les contraintes imposées par le Code du commerce comme toute société anonyme.

Le régime juridique des SEM est fixé par les articles L1521-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ainsi que par les articles L225-1 et suivants du Code de commerce pour les sociétés d'économie mixte, de la loi du 2 janvier 2002 qui modernise les SEM locales et de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales qui les soumet aux règles du droit privé.

Les salariés d'une SAEM sont des salariés de droit privé, soumis aux conditions de recrutement de droit commun prévues par le Code du travail. Les contrats de travail sont donc des contrats de droit privé, et les litiges qui en résultent relèvent des juridictions judiciaires compétentes en ce domaine. Les conventions collectives du secteur d'activité de la société s'appliquent le cas échéant. A ce titre, **la nomination du directeur général d'une société anonyme est du seul ressort du conseil d'administration qui choisit et nomme librement qui il veut.** Tout comme le président du conseil d'administration, le directeur général ne peut être qu'une personne physique. Il peut aussi bien être un membre du conseil d'administration qu'une personne étrangère à la société. La loi n'impose pas au directeur général d'être également actionnaire de la société.

Une fois de plus, il est ainsi démontré que les rumeurs et les annonces mensongères, que vous aimez lancer régulièrement ne sont que calomnies et ne reposent sur aucune base

XXX

ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire - Compte-rendu.

XXX

La séance est levée à 22 heures par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Compte-rendu de la séance du conseil affiché le 05 juin 2018.